



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 3 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, BAUDERE, Daniel, DEFENTE Clément, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Absents excusés : LEGRAND Jean-Yves (pouvoir de vote donné à Frédéric CHIVOT), DEFRANSURE Nicolas (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON).

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 février 2022

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Modification du régime indemnitaire

Le maire rappelle que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été instauré par délibération du conseil municipal en date du 4 février 2016.

Le régime indemnitaire a un caractère facultatif.

Les dispositions de la commune ont été calquées sur la fonction publique d'Etat.

Au titre de la libre administration des collectivités, les conseils municipaux peuvent prévoir des règles internes propres sans pour autant octroyer à ses agents des avantages qui seraient supérieurs à ceux des fonctionnaires d'Etat.

Dès lors, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de maintien du régime indemnitaire durant certaines situations de congés.

Le maire précise que la délibération initiale prévoit :

« En cas de congé de maladie ordinaire, les primes suivent le sort du traitement. Elles sont conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants. Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, congé de maladie professionnelle et accident de travail les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique. »

Afin d'adapter le RIFSEEP aux évolutions réglementaires, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur la possible suspension du versement du régime indemnitaire pendant les positions de Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS). Le CITIS correspond au régime unique sous lequel est placé le fonctionnaire pendant la durée de l'arrêt de travail, consécutif à un accident de service, un accident de trajet ou à une maladie contractée en service.

Les membres de l'assemblée échangent et après délibération décident avec 13 voix pour et 2 abstentions (Jean-Michel Salon et Anne Hotte) de suspendre le versement du régime indemnitaire pendant les périodes de CITIS des agents.

Concernant le travail à temps partiel thérapeutique, La circulaire du 15 mai 2018 relative au temps partiel pour raison thérapeutique précise que, pour les fonctionnaires territoriaux, le montant des primes et indemnités est calculé au prorata de la durée effective du service.

Cette position a été confirmée par la réponse ministérielle du 15/01/2019 (question écrite QE AN n°14553 du 27/11/2018).

Ainsi, lors d'un travail à temps partiel thérapeutique le versement du régime indemnitaire sera fait au prorata du temps de travail.

Les autres points de la délibération initiale restent inchangés.

3. Projet voyage scolaire classes de GS/CP et CE1

Le maire présente à l'assemblée le projet pédagogique (classe de mer) pour les classes de GS/CP (madame Rose) et de CE1 (madame Rosant). Le voyage aura lieu du lundi 25 avril 2022 au vendredi 29 avril 2022.

Afin d'alléger la charge financière du projet et le montant de la participation des familles, les professeurs des écoles sollicitent une subvention communale auprès des communes où sont domiciliés les enfants.

Considérant que la commune de Prouzel a déjà délibéré et prend à sa charge 40% du coût du transport.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de participer financièrement au projet en prenant à sa charge 60% du coût du transport et octroie donc une subvention communale d'un montant de 1 854€.

4. Renouvellement de la convention quant à l'instruction des demandes d'urbanisme

Lors du conseil municipal du 20 janvier 2022 il a été décidé de renouveler la convention quant à l'instruction des demandes d'urbanisme par le service métropolitain.

La communauté de communes, faisant le lien entre la commune et la métropole, a adressé à la commune un projet d'avenant concernant le dépôt des demandes d'urbanisme de manière dématérialisée.

Le maire précise qu'il s'agit d'une régularisation venant de la communauté de communes puisque la commune avait déjà directement traité avec le service urbanisme de la métropole afin de respecter l'échéance obligatoire du 1^{er} janvier 2022 pour pouvoir recevoir les demandes dématérialisées.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le maire à signer l'avenant à la convention.

5. Elagage/abattage des arbres sur la parcelle du 6 rue du Cdt André Dodart

Le maire donne la parole à Jacques Lemoine qui expose que les marronniers sur la parcelle communale située au 6 rue du Commandant André Dodart sont malades et dangereux pour les propriétés des parcelles voisines.

Des devis ont été demandés afin de procéder à leur abattage.

Le conseil municipal valide l'opération projetée mais demande que les devis soient affinés.

6. Travaux salle des associations

Les travaux de gros œuvre sont terminés, la dalle a été coulée, les murs de l'extension ont été montés et les briques posées.

Les huisseries extérieures seront posées semaine 10 (entre le 6 et le 9 mars 2022).

Pourront ensuite être réalisés les travaux d'isolation intérieure, de plaquage/plâtrerie et d'électricité.

7. Adhésion de la ville d'Albert à la FDE80

La ville d'Albert, par délibération du 29 novembre 2021, a sollicité son adhésion à la Fédération. Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert, qui sera rattachée au secteur du pays du coquelicot.

Il appartient aux communes déjà adhérentes de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après délibération le conseil municipal se dit favorable à l'unanimité à l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE80.

8. Soutien au peuple ukrainien

Le maire relate les événements actuels en Ukraine et propose de créer un point de collecte à la mairie pour les habitants qui souhaiteraient faire des dons matériels au peuple Ukrainien.

Les élus approuvent l'idée, une communication va être faite afin d'informer le plus de personnes possibles.

De plus le maire propose de soutenir aussi financièrement l'Ukraine en faisant un don.

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de faire un don de 1 000€ par le biais du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales) qui est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

9. Questions et informations diverses

- Le maire informe que la société de pêche « L'eau vive » va être dissoute.

- La brasserie du Thil à coté du centre Leclerc de Salouel propose d'installer sur la commune un distributeur automatique de pizzas. Avant de se prononcer le conseil municipal souhaite avoir des précisions complémentaires, à quel endroit l'installer, il faut certainement un raccordement électrique et un aménagement. Ces éléments seront fournis lors de la prochaine séance.

- Les habitants voisins de la pharmacie ont demandé l'abaissement de la bordure de trottoir car ils rencontrent des difficultés pour rentrer leurs véhicules. Réponse est faite que la bordure a été remontée pour éviter l'inondation de la pharmacie lors des orages et qu'il n'est pas prévu pour le moment de la reprendre.

- Le maire rappelle que l'élection présidentielle aura lieu les dimanches 10 avril 2022 et 24 avril 2022. Les élus sont invités à s'inscrire pour être assesseur.

Lorianne Delenclos demande s'il serait possible de solliciter des jeunes du village pour être assesseur. Le maire répond que cette idée sera reprise pour les élections législatives.

- Catherine Richet remonte les remarques des habitants de la clé des champs quant aux palissades en mauvais état.

Jacques Lemoine informe qu'il est en attente d'un devis de 51 poteaux pour les remettre en état.

- Jean-Michel Salon demande des informations quant à la mise en service de l'antenne relai Orange. Le maire répond qu'elle devrait être mise en service à la mi-mars, « si tout va bien... ».

- Jean-Michel Salon demande quand la commune pourra reprendre possession de son logement situé au 1 rue des Clabaudois.

Le maire répond qu'il est en attente d'un certificat de non pourvoi en cassation pour engager les dernières démarches avec l'huissier de justice.

- Rémi Théron demande si l'étude sollicitée, pour la maison du 6 rue du Cdt André Dodart dite maison d'Anny, auprès d'un architecte du maître d'œuvre des travaux de la salle des associations avance.

Le maire répond que la mairie attend toujours un retour, il va les relancer.

- Frédéric Chivot informe qu'un Plachy-Buyon Info sera édité pendant la première quinzaine du mois d'avril, il indiquera les manifestations à venir pour le printemps et l'été.
- Anne Hotte fait part de la satisfaction des habitants du hameau de Buyon quant à l'enfouissement prochain du réseau électrique.

Sans autre question et information, la séance est levée à 21h34.